

**Compte-rendu du conseil municipal**  
Séance du 27 mars 2023 – 17h00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2023

Présents : Vincent BERTOLDO, Annick BESSIERE, Nadège CETTOUR, Dominique GUEYTTE (arrivé au point 7), Céline HUGUES, Boris MONNIER (arrivé au point 7), Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Lionel TARDY

Absents excusés : Pierre MICHEL, Jean-François ROUSSOT pouvoir à Boris MONNIER

1. **Nomination d'un(e) secrétaire de séance** : Nicolas ROSIN
2. **Procès-verbal du 24 février 2023 approuvé.**
3. **Vote du Compte de gestion principal 2022**
4. **Vote du Compte Administratif principal 2022**
5. **Vote du Compte de gestion annexe 2022 de l'eau et de l'assainissement collectif**
6. **Vote du Compte Administratif annexe 2022 de l'eau et de l'assainissement collectif**

Les Comptes de Gestion 2022 du budget principal ainsi que du budget Eau et Assainissement établis par le Trésorier de la Commune de Rosans et certifiés conformes par le Trésorier Payeur Général, ont été approuvés à l'unanimité.

Les Comptes Administratifs 2022 du budget principal ainsi que du budget Eau et Assainissement de la commune de Rosans, ont été approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal a délibéré favorablement pour affecter les résultats définitifs 2022 de la commune de Rosans de la façon suivante :

Budget Principal	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Dépense	001	Déficit reporté	13 877,13 €
Investissement	Recette	1068	Besoin de financement	40 859,13 €
Fonctionnement	Recette	002	Excédent reporté	278 694,69 €

Budget Annexe EAU ASST	Sens	Compte	Objet	Montant
Investissement	Recette	001	Excédent reporté	135 688,85 €
Fonctionnement	Recette	002	Excédent reporté	3 638,48 €

**7. Vote des taux d'imposition 2023**

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023. Ils sont de 52,22 % pour la taxe foncière sur le bâti, de 80,54 % pour la taxe foncière sur le non bâti et de 13,40 % pour la taxe d'habitation.

## 8. Vote des Budgets Primitifs 2023 : budget principal et budget annexe Eau et Assainissement collectif

Les Budgets Primitifs 2023 du budget principal et du budget annexe Eau et Assainissement collectif présentés par le Maire ont été approuvés à l'unanimité.

## 9. Subvention au CCAS

Le conseil municipal a décidé d'attribuer au CCAS une subvention de 3000 € pour l'année 2023.

## 10. Participation financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2023

Le Conseil Municipal a décidé une participation de 191,60 € au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'année 2023.

## 11. Navette du rosanais – demande de subvention

La commune de Rosans est l'une des rares communes rurales lauréate en 2022 à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) porté par France Mobilités et l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires dans le cadre du Plan Avenir Montagnes 2021.

Une aide a été obtenue pour le renouvellement de la navette.

Il est proposé de solliciter la Région Sud en complément de cette aide pour le renouvellement de la navette afin de pouvoir disposer d'un véhicule 7 ou 9 places améliorant et pérennisant le service.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Acquisition d'un véhicule neuf ou occasion	40 000 €	AMI France mobilité et ANCT (acquise)	20 000 €
		Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 000 €
		Commune de Rosans (autofinancement)	8 000 €
<b>Total</b>	<b>40 000 €</b>		<b>40 000 €</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la proposition.

## 12. Action culturelle en bibliothèque 2023 - demande de subvention au Département

La bibliothèque départementale des Hautes-Alpes (BD05) accompagne financièrement les projets d'action culturelle portés par les bibliothèques du territoire. Un appel à projets est envoyé chaque année par la BD05 au réseau et les demandes de subvention doivent partir au Département avant le 31 mars de l'année du projet.

Il est proposé de répondre à l'appel à projets de la bibliothèque départementale des Hautes-Alpes.

Pour l'année 2023, il est proposé d'organiser une journée le 21 juin intitulé « Voilà l'été » en partenariat avec les associations locales et l'école.

L'objectif est de sensibiliser aux pollutions d'origine touristique et à l'utilisation raisonnée de l'eau. De 9 H à 18 H, des animations à la médiathèque seront proposées (ateliers d'art plastique, contes, création de carnets de voyages, pique-nique).

Une aide de 500 € du département est sollicitée sur un budget de 1000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la proposition.

## 13. Nouvelle tarification pour les locations des salles

Après débat, ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

## 14. Adhésions :

**ADIL 04-05**

**CAUE des Hautes-Alpes**

**Association des Maires Ruraux des Hautes-Alpes (AMR05)**

**Fondation du patrimoine – délégation des Hautes-Alpes**

Le conseil municipal a décidé d'adhérer pour l'année 2023 à :

- ADIL 04-05 pour 166,95 € (477 habitants x 0,35 €)
- CAUE des Hautes-Alpes pour 100 €
- Association des Maires Ruraux de France – Hautes-Alpes pour 100 €

- Fondation du Patrimoine – Délégation des Hautes-Alpes pour 100 €

#### **15. Remboursement pour frais engagé par un agent pour le compte de la commune**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser à Mme Mélissa LAVIALLE la somme de 10 € qu'elle a avancé par carte bancaire pour les frais carburant de la Navette.

#### **16. Questions diverses**

- La réouverture / réhabilitation du chemin reliant le plan d'eau au camping des Rosières.
- Les Mobil homes posées sur des terrains privés et le droit de l'urbanisme.

La séance publique est levée à 19h30.

Vu le présent compte-rendu,

Le 30 mars 2023.

Lionel TARDY, Maire.

